

Les Jeunes Professionnels Suisses

Les pièces à fournir pour le renouvellement:

▪ **Employeur :**

- 1) Demande d'autorisation de travail adressée au nom du Mr le ministre de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (en double exemplaire).
- 2) Quatre imprimés de contrat de travail (jeune professionnel Suisse) signés par l'employeur et l'employé.

▪ **Jeune Professionnel :**

- 1) Copie du Passeport.
- 2) Copie de la carte de séjour.
- 3) 02 timbres fiscaux de 03 dinars chacun.